



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DRFiP de Nouvelle Aquitaine et du Département
de la Gironde**
Division des Particuliers et des Missions Foncières
24 rue François de Sourdis
BP 908
33 060 BORDEAUX Cedex
Courriel : drfip33.pgf.part-foncier@dgfip.finances.gouv.fr

Bordeaux, le 19 septembre 2024

Affaire suivie par: Sylvie CHAILLE
Division des Particuliers et des Missions Foncières
sylvie.chaille@dgfip.finances.gouv.fr
Portable : 06 22 12 40 24

A l'attention de
Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Centre Communal d'Action Sociale
Centre Intercommunal d'Action Sociale

Objet : dispositif de sécurisation des adresses fiscales

Madame, Monsieur,

La DGFIP a choisi de s'engager aux côtés des victimes de violences conjugales en mettant en place un dispositif qui permet de préserver la confidentialité de leur adresse suite à un divorce ou une séparation, afin d'anonymiser l'ensemble des coordonnées vis-à-vis du conjoint.

La direction régionale des finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde s'inscrit pleinement dans cette démarche en accompagnant ces personnes dans leurs démarches fiscales.

Vos missions peuvent vous conduire à rencontrer ce public, pour lequel vous êtes un interlocuteur de confiance.

Je vous transmets un kit de communication composé d'une affiche et d'un dépliant, qui vous permettra de relayer cette information auprès de vos personnels.

Vous pouvez orienter les victimes vers leur Service des Impôts des Particuliers (liste et coordonnées jointes en annexe). Un rendez-vous leur sera proposé et elles seront reçues par des personnels sensibilisés et formés à cette prise en charge spécifique.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice adjointe du pôle fiscal,


Cécile PORTAT